

La Laïcité n'est pas une opinion, c'est la liberté d'en avoir une !



Bulletin d'Adhésion 2019

Bulletin d'Adhésion au Comité Laïcité République :

Après avoir pris connaissance de la « Déclaration de Principes » du Comité Laïcité République^(*), je déclare en reconnaître le bien-fondé et m'engage à oeuvrer dans l'esprit et vers les buts que cette « Déclaration de Principes » évoque. Je demande mon adhésion comme membre du Comité Laïcité République Pays de la Loire, auprès duquel je devrai remplir mes obligations d'adhérent.

Cotisation annuelle : 50 €

Nom : Prénom :

Adresse :
.....
.....

Profession :

Tél fixe : Tél portable :

Email (écrire lisiblement!):

Fait à: le:

Signature

Retourner ce bulletin et votre règlement à l'ordre du **Comité Laïcité République** au Trésorier à l'adresse suivante:

M. Jean-Pierre VIGNAUD
55, rue du Président Kennedy
92700 Colombes

Comité Laïcité République - Maison des Associations 54, rue Pigalle 75009 Paris

Site Internet CLR National : <http://laicite-republique.org>

Site Internet CLR Pays de la Loire : <http://laicite-republique-paysdelaloire.org>

(*) : voir au dos du bulletin d'adhésion ou sur notre site Web



Déclaration de principes

Clef de voûte de l'édifice républicain, la laïcité est le garant essentiel des libertés individuelles et de l'égalité des droits. Elle constitue encore aujourd'hui le fondement indispensable à l'harmonie sociale et à l'unité de la nation.

En défendant le droit absolu à la liberté de conscience, à la liberté d'expression et au libre choix, la laïcité contribue à la construction d'un humanisme moderne qui donne à chaque femme et à chaque homme un accès égal aux connaissances et aux responsabilités.

LAÏCITE ET RÉPUBLIQUE. La République ne connaît que des citoyens libres et égaux en droits, quelles que soient leurs origines et leur histoire, quels que soient leurs choix philosophiques, religieux, politiques. Elle ne saurait être l'addition de communautés particulières, soumises à des lois spécifiques. Elle est l'ensemble des citoyens.

A chaque femme, à chaque homme, la République garantit le plein exercice des libertés et des responsabilités publiques du citoyen.

Seule, la laïcité des institutions publiques permet et garantit à toutes et à tous, les libertés politiques et religieuses, individuelles et collectives, dans le respect et l'épanouissement légitime des diversités.

Rejetant toute uniformisation des individus comme toute partition de la nation, elle constitue aussi le seul rempart à l'étouffement des personnalités, à la ségrégation et au racisme.

La République laïque récuse donc toute religion officielle comme toute orthodoxie d'État. C'est pourquoi la loi de 1905 instituant la séparation des Églises et de l'État, garantie républicaine, plus actuelle que jamais, de la liberté de conscience pour tous, ne saurait être aujourd'hui renégoziée ni aménagée.

LAÏCITÉ ET EUROPE. Les droits et responsabilités des citoyens ne sauraient être non plus mis en cause par les prérogatives de certaines instances européennes non élues. L'Avenir communautaire en Europe doit donc être construit solidement sur la base d'institutions laïques. Plus les différences sont nombreuses et profondes, plus s'impose la laïcité de la loi commune. L'Intégration de la France aux institutions politiques européennes ne devra pas se faire au détriment des fondements laïques de la République.

LAÏCITÉ ET SOCIÉTÉ. Exigence laïque de liberté et de responsabilité concerne tous les champs de la société, tous les problèmes de la vie. Et son horizon s'étend à mesure que s'enrichissent nos connaissances et que s'élargit la démocratie.

La laïcité, liberté des libertés, conduit à combattre tous les facteurs d'aliénation et à exiger plus de justice sociale. Elle conduit en particulier à exiger, pour tous ceux qui résident

sur le sol national, le droit au bénéfice des conquêtes de la République, l'accès au savoir et aux divers systèmes de solidarité et de soins.

LAÏCITÉ ET ECOLE PUBLIQUE. La liberté de l'homme se construit ou se détruit dès l'enfance. Tout enfant a le droit d'être élevé et instruit pour accéder à la maîtrise de soi et à la citoyenneté.

Il s'agit de lui assurer le droit et les moyens de l'émancipation : lui permettre d'acquérir la responsabilité de lui-même dans sa vie personnelle, sociale, civique, et dégager son autonomie et sa liberté, y compris par rapport à son milieu d'origine et à sa famille.

L'École publique doit pouvoir accueillir, instruire, faire vivre ensemble tous les enfants de toutes origines sociales, ethniques ou confessionnelles.

Organiquement liée à la République, l'École laïque ne saurait être soumise, en droit ou en fait, à aucune tutelle, autorité ou influence particulière d'ordre politique, religieux, idéologique, économique...

L'École de la République ainsi sera pleinement le creuset de la fraternité, le fondement premier de l'unité de la Nation et de l'émancipation de son peuple.

C'est pourquoi, aujourd'hui comme hier, l'École publique, gratuite et laïque, demeure la pierre angulaire de la République.

LA LAÏCITÉ : UNE ESPÉRANCE POUR LE XXIE SIÈCLE. La laïcité n'est pas tournée vers le passé, mais vers le futur des hommes. Porteuse de l'avenir de la raison, elle œuvre au progrès de la pensée. Elle se veut libératrice de l'intelligence. L'humanisme laïc, force vivante de l'Histoire, s'adresse ainsi à toutes les femmes et à tous les hommes, à tous les peuples. Se refusant à tout ethnocentrisme et porteur de l'émancipation de tous, il atteste plus que jamais dans un monde aux dimensions de plus en plus restreintes, de la permanence et de la vocation universelle des valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité.

Seul, l'humanisme laïc peut aujourd'hui nourrir et conduire la marche de tous les peuples vers le savoir, le mieux-être et la justice, la paix et la liberté